

La ministre du travail a présenté une communication relative aux contrats aidés.

Face à la sous-budgétisation et à la surconsommation des crédits pour l'année 2017 et malgré le contexte de contrainte budgétaire, le Gouvernement a pris ses responsabilités en augmentant de 30 000 à 40 000 le volume d'emplois aidés par rapport à ce qui avait été prévu en loi de finances initiale.

Il ne s'agit pas de supprimer les contrats aidés, mais d'en optimiser l'efficacité en les ciblant en priorité vers les bénéficiaires les plus éloignés du marché du travail et là où ils sont indispensables à la cohésion sociale et territoriale de notre pays.

Les moyens ainsi mobilisés pour l'année 2017 seront donc concentrés sur les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) non marchands autour des priorités suivantes :

- deux priorités thématiques : pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap, ainsi que les secteurs d'urgence en matière sociale et de santé (hébergement social, alimentation d'urgence...)

- deux priorités territoriales : l'outre-mer, ainsi que les communes rurales en difficultés financières fortes pour assurer la rentrée scolaire dans de bonnes conditions.

Conformément au message délivré par les ministères de l'éducation nationale, de la cohésion des territoires et du travail aux associations représentatives des collectivités territoriales reçues le vendredi 1^{er} septembre, la ministre du travail a rappelé que les préfets, qui ont une appréciation particulièrement fine et réactive des besoins des territoires, disposent désormais d'une souplesse de gestion accrue dans l'utilisation des crédits : adaptabilité des taux de prise en charge et des durées, fongibilité, mobilisation du service civique...

Une politique de l'emploi efficace doit s'appuyer sur le renforcement des politiques de formation et d'accompagnement ciblé qui donnent plus d'atouts, de capacités aux personnes qui en bénéficient pour s'insérer durablement dans l'emploi. C'est en ce sens que le Gouvernement lancera à l'automne le grand plan d'investissement compétences, d'un montant de 15 milliards d'euros, dont 10 milliards consacrés à la formation des jeunes sans qualification et des demandeurs d'emploi de longue durée. La garantie jeunes, les EPIDE et les écoles de la deuxième chance seront également mobilisées.

2.-

Enfin, la ministre du travail a confié à Monsieur Jean-Marc Borello, Président du Groupe SOS, une mission visant à mobiliser les acteurs de l'insertion autour de solutions innovantes, au service du parcours de chacun et en particulier de ceux qui sont aujourd'hui les plus exclus de l'accès au marché du travail. Les propositions lui seront remises d'ici à la fin de l'année.